

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC DÉNEIGEMENT 2021-2024

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (PAROISSE)

PAR LES PRÉSENTES, EST DONNÉ par la soussignée, avis que le Conseil de la susdite municipalité demande des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

La longueur totale des chemins à entretenir est approximativement 30 kilomètres (Paroisse).

L'entretien d'hiver des routes est décrit au devis de soumission.

Les documents d'appel d'offres décrivant la nature des travaux à réaliser pourront être obtenus par l'entremise du Service d'appel d'offres électronique (SÉAO) contre paiement des frais déterminés par ce dernier.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission un dépôt de garantie représentant dix pour cent (10 %) du prix total avec taxes des trois (3) années de la soumission et fait à l'ordre de la Municipalité de Kamouraska. Un cautionnement de soumission, émis en faveur de la Municipalité, par une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution judiciaire, sera également accepté.

Les soumissions dûment cachetées et portant la mention « **SOUMISSION- DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PAROISSE** » devront être déposées au bureau municipal ou par voie électronique par l'entremise du SÉAO le ou avant le 15 juillet 2021 à 10H00 A.M. Les soumissions devront obligatoirement être présentées sur les formulaires fournis par le SÉAO et être conformes au devis et documents de soumission sous peine de rejet.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le responsable de l'appel d'offres de la Municipalité, le 15 juillet 2021 à 10H05 à la grande salle du rez-de-chaussée du Centre communautaire de Kamouraska situé au 67, avenue Morel à Kamouraska.

L'ouverture des soumissions se fera en présence des entrepreneurs qui souhaitent être présents. Les mesures sanitaires en vigueur émises par la Santé Publique s'appliqueront pour les entrepreneurs ou représentants présents lors de l'ouverture des soumissions.

Après la vérification de conformité, le résultat sera soumis aux membres du conseil pour approbation finale de la soumission retenue à une séance ordinaire du conseil prévue le 2 août 2021.

La Municipalité de Kamouraska ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

En tout temps, la Municipalité de Kamouraska se réserve la possibilité de modifier ses demandes et/ou de retrancher certaines parties du contrat par l'envoi d'un addenda aux soumissionnaires. La Municipalité de Kamouraska ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour les frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Kamouraska ce 10^e jour de juin 2021.

SOURCE :

Mychelle Lévesque,
Directrice générale et secrétaire-trésorière